

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 06 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – DROUIN – LEDOUX – PARIS – MANNAPIN – LAHITTE – FERREIRA – DEJEAN-TRONQUET – CARRASCO – PAPILLON – DELPRAT – MARCHAND.

**Absent (s) (es)** : Mme GRUYÈRE – M. WARUSFEL

**Absent (s) (es) excusé (s) (es)** : Mme BROUILLARD – Mrs DE KERPEL – NEUSCHWANDER

**Pouvoirs** : Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ

M. DE KERPEL à M. LAFOREST

M. NEUSCHWANDER à M. PARIS

M. Stéphane LAHITTE a été nommé *secrétaire de séance*.

***Délibération N° 26 / 2023 : PERSONNEL COMMUNAL : ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADHÉRER** à la mission de médiation du Centre de Gestion de l'Oise ;
- ✓ **DE PRENDRE** acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation. En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde la liberté de faire appel au Centre de Gestion si elle l'estime utile ;
- ✓ **DE RÉMUNÉRER** le Centre de Gestion à chaque médiation engagée au tarif fixé dans la convention ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de l'Oise annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents ;
- ✓ **DE MENTIONNER** que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

***Délibération N° 27 / 2023 : EAUX PLUVIALES : CONTRAT ENTRETIEN RÉSEAU***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ACCEPTER** le contrat de prestations de service d'entretien du réseau d'eaux pluviales ;
- ✓ **D'INSCRIRE** cette dépense au budget primitif de chaque exercice comptable ;
- ✓ **D'IMPUTER** cette dépense à l'article comptable 6042 de la nomenclature M57 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

***Délibération N° 28 / 2023 : LOGEMENTS COMMUNAUX : MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'AUTORISER** la mise en place de ce mode de paiement ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

***Délibération N° 29 / 2023 : EMPRUNTS 2023***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 15 (M. LAFOREST, M. LE MOUËL Mme ANDRÉ, M. DROUIN, Mme LEDOUX, M. DE KERPEL, M. PARIS, Mme MANNAPIN, M. LAHITTE, Mme FERREIRA, Mme DEJEAN-TRONQUET, Mme BROUILLARD, M. NEUSCHWANDER, Mme PAPILLON, Mme MARCHAND), Abstention : 2 (M. CARRASCO, M. DELPRAT), Contre : 0 décide :

- ✓ **DE RETENIR** la proposition de financement de la Caisse d'Épargne ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions du prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds. Il est habilité à procéder ultérieurement, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget primitif les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

***Délibération N° 30 / 2023 : LIGNE DE TRÉSORERIE 2023***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 15 (M. LAFOREST, M. LE MOUËL Mme ANDRÉ, M. DROUIN, Mme LEDOUX, M. DE KERPEL, M. PARIS, Mme MANNAPIN, M. LAHITTE, Mme FERREIRA, Mme DEJEAN-TRONQUET, Mme BROUILLARD, M. NEUSCHWANDER, Mme PAPILLON, Mme MARCHAND), Abstention : 2 (M. CARRASCO, M. DELPRAT), Contre : 0 décide :

- ✓ **DE RETENIR** le contrat de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire à signer de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et les remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Fait le jeudi 7 septembre 2023

Le Maire,  
Guy LAFOREST

